

**-REUNION du Bureau du 04 mai 2021
COMPTE-RENDU**

Le Bureau du syndicat mixte Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain s'est réuni le mardi 04 mai 2021 à 17h00 à Chazey-sur-Ain.

Etaient présents

M. NANCHI	Président du syndicat mixte BUCOPA
Mme BOLLACHE	1ère vice-présidente du syndicat mixte BUCOPA
M. GUILLOT-VIGNOT	2ème vice-président du syndicat mixte BUCOPA
Mme POMMAZ	3ème vice-présidente du syndicat mixte BUCOPA
M. PELLETIER	4ème vice-président du syndicat mixte BUCOPA
M. GINET	5ème vice-président du syndicat mixte BUCOPA
M. MANOS	6ème vice-président du syndicat mixte BUCOPA
M. GAITET	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. de BOISSIEU	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. BOUCHON	Membre du syndicat mixte BUCOPA
Mme OBADIA	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. GIROUX	Membre du syndicat mixte BUCOPA
Mme BERRODIER	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. DELOCHE	Membre du syndicat mixte BUCOPA
Mme VEYSSET-RABILLOUD	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. PREMILLIEU	Chef de projet du syndicat mixte BUCOPA
Mme PARIS	Assistante

Etaient excusés

M. BRUNET	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. DAUBIÉ	Membre du syndicat mixte BUCOPA

En préambule, Monsieur le président remercie les membres présents et rappelle ensuite les points à l'ordre du jour.

► POINT SUR L'AVANCEE DE L'ETUDE EN COURS SUR L'EVOLUTION DU SCOT AU REGARD DES PROJETS D'EDF SUR LE CNPE DU BUGEY

Le président fait part de la rencontre qui a eu lieu ce jour avec le sous-préfet, les services de la DDT et des représentants d'EDF. Il s'agissait d'échanger ensemble sur les différentes options d'évolution du SCoT et leurs modalités, de manière à préparer la décision politique que devra prendre le syndicat mixte BUCOPA.

Il remercie Madame Véronique BISSON du cabinet E.A.U. et Maître Thibault SOLEIHAC du cabinet Hélios Avocats de leur présence et dont la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui leur a été confiée doit permettre aux élus du SCoT de prendre, le moment venu, une décision éclairée.

Le président propose aux membres du Bureau que madame BISSON présente les premières conclusions de son analyse de la situation et qu'ensuite un débat soit engagé de manière à ce que chacun puisse s'exprimer. Le document exhaustif du travail réalisé par le cabinet E.A.U. est distribué à l'ensemble des membres du Bureau.

Madame Véronique BISSON présente aux membres du Bureau le contenu de son analyse de la situation et les différentes options pour faire évoluer le SCoT qui permettent, à la fois de maintenir dans la course le site du CNPE du Bugey, tout en prenant en compte les problématiques de délais, de coûts financiers, des risques juridiques et politiques, du contexte législatif et réglementaire actuel.

Maître SOLEIHAC, avocat précise, quant à lui, que l'environnement juridique est assez mouvant en ce moment, notamment avec la « loi climat et résilience » examinée actuellement au Parlement. De plus, il indique qu'une évaluation environnementale sera à réaliser car elles vont être systématisées au regard d'un projet de décret dont la publication est imminente.

Monsieur DELOCHE demande si les autres options en termes de choix énergétiques futurs ont toutes été étudiées. Il considère que l'on part du postulat que l'énergie nucléaire sera nécessairement partie intégrante du mix énergétique futur et que l'étude n'évoque pas les scénarios alternatifs d'un abandon de l'énergie nucléaire.

Le président précise que le territoire n'a pas vocation à définir la politique énergétique du pays et que le choix de l'énergie nucléaire dans le mix énergétique décarboné n'est pour l'heure pas remis en cause. Il rappelle que la très grande majorité des élus du territoire et l'ensemble des collectivités locales concernées se sont prononcées en faveur d'une candidature du site à l'accueil d'EPR. Que le site du CNPE du Bugey soit retenu ou non pour l'accueil d'EPR, il s'agit pour le territoire d'anticiper le devenir de cet outil industriel structurant.

Enfin, il insiste sur le fait que l'implantation de l'EPR aura un impact sur un territoire bien plus large que le nôtre. Aussi, les collectivités voisines mais aussi les métropoles de Lyon et de Genève prendront part au débat sur l'avenir du site du CNPE du Bugey, le territoire doit s'y préparer.

Au vu de cette présentation et des échanges entre les membres du Bureau, ces derniers souhaitent privilégier la mise en œuvre d'une procédure de modification du SCoT BUCOPA. En effet, ils s'accordent à dire que cette procédure permettra de répondre rapidement à la nécessité de rendre notre SCoT compatible avec l'accueil d'EPR, mais aussi de prévoir un scénario alternatif au cas où le site du CNPE du Bugey ne serait pas retenu, de manière à inscrire le territoire dans la trajectoire définie par la PPE à horizon 2035.

► AVIS SUR LE PROJET DE PERMIS DE CONSTRUIRE DE SCCV BEYNOST (PROGRAMME DE 76 LOGEMENTS D'UNE SURFACE DE PLUS DE 5 000 M² DE PLANCHER)

Le président fait part de la sollicitation, par la commune de Beynost, de l'avis du syndicat mixte concernant le permis de construire de SCCV Beynost (programme de 76 logements d'une surface de plus de 5 000 m² de plancher).

Le contenu de ce projet de permis de construire fait l'objet d'une présentation exhaustive.

A l'issue de cette présentation, Monsieur GAITET souligne le fait que la commune de Beynost est en déficit de logements sociaux et qu'il est donc important qu'elle réalise ce programme de logements.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, rend un avis favorable sur le permis de construire de SCCV Beynost.

► INFORMATIONS

- Prochaines dates
 - Un échange téléphonique aura lieu avec le Sous-préfet, puis la Préfète sera sollicitée pour une entrevue.
 - Prochain Bureau : **mardi 15 juin à 17h00** (dans l'Amphithéâtre à Chazey-sur-Ain)
 - Il y a lieu de proposer au conseil syndical la procédure choisie pour l'accueil des paires d'EPR, afin qu'il puisse voter. Prochain conseil syndical : **mardi 22 juin à 17h30**.

La séance est levée à 19h30.